

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VÉZIAUX D'AURE

<u>Nombre de membres</u>		
afférents au Conseil Communautaire	en exercice	qui ont pris part à la délibération
16	16	16

SÉANCE DU **Mardi 13 décembre 2011**

L'an deux mille onze

et le mardi 13 décembre à 21h00, le Conseil de Communauté des VÉZIAUX d'AURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. ANGLADE Jean Louis, Président.

date de la convocation :

07 décembre 2011

Présents : *Mmes & Mrs ANGLADE Jean-Louis, RUEL-MONNIER Agnès, PETIT Maurice, NERIN Franck, MALERE Hélène, DUBARRY Jean Bertrand, TOUCHARD Jacques, GAILHARD Christophe, FORT Michel, CAZALA Blaise, TREY-VIDALON Patricia, DUBERNARD Alain, GAILLABAUD Marie José, DARAN André, RIBATET Emile, SAINT PASTEUR Marcel. .*

date d'affichage :

20 décembre 2011

Absents excusés :

Secrétaire de séance : *Mme RUEL-MONNIER Agnès.*

OBJET : - Avis sur le projet de charte du Parc national des Pyrénées -

Le Conseil communautaire,

Considérant le Projet de charte du Parc national des Pyrénées,

Considérant le Plan du Parc national des Pyrénées,

Considérant le Résumé non technique de la charte du Parc national des Pyrénées,

Considérant l'Évaluation environnemental de la charte du Parc national des Pyrénées,

Après avoir pris connaissance des éléments sus visés et des avis formulés par les communes actuellement adhérentes au Parc national des Pyrénées, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes des Véziaux d'Aure décide, à l'unanimité :

- D'émettre un AVIS FAVORABLE au projet de charte du Parc national des Pyrénées.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Vu et approuvé :

**Jean-Louis ANGLADE,
Président.**